

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 6 octobre 2025

Délibération n° 2025.10.67

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 29 septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 29 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, et Christophe WAIT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Annick MONLON, Mathieu POTHERAT et Carole SOULIER.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Lots des Bruyères – dénonciation de 3 lots – Marcel REMUET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'une convention d'occupation temporaire conclue entre Monsieur Marcel REMUET et la commune de Lancié pour y exercer une activité viticole. Monsieur REMUET dispose de 7 lots pour une surface totale de 165a18ca soit 1.65 hectares.

Par courrier en date du 24 septembre 2025, Monsieur Marcel REMUET a fait part de son souhait de restituer 3 de ses lots soit le lot 42 d'une surface de 22a13ca, le lot 62 d'une surface de 22a59ca et le lot 63 d'une surface de 21a18ca.

Le Conseil Municipal accepte cette dénonciation et propose qu'un avenant à la convention d'occupation temporaire soit établi.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

